

# La sous-adresse

## Une adresse pour différents destinataires

Grâce à la prestation «Sous-adresse», La Poste Suisse distribue des envois pour des tiers (p. ex. firmes) à votre adresse (case postale et boîte aux lettres). Il n'est donc pas nécessaire que la case postale ou la boîte aux lettres porte le nom du tiers.

Si vous voulez faire enregistrer une ou plusieurs sous-adresses, vous pouvez passer l'ordre correspondant à n'importe quel guichet postal ou sur Internet.

### Prix

Valable dès le 1<sup>er</sup> avril 2012

|  | Prix au guichet par sous-adresse | Prix sur Internet par sous-adresse |
|--|----------------------------------|------------------------------------|
| <b>1–5 sous-adresses</b><br>– la 1 <sup>re</sup> année civile<br>– par année suivante                          | 42.00<br>30.00                   | 30.00<br>30.00                     |
| <b>6–50 sous-adresses</b><br>– la 1 <sup>re</sup> année civile<br>– par année suivante                         | 62.00<br>50.00                   | 50.00<br>50.00                     |
| <b>à partir de la 51<sup>e</sup> sous-adresse</b><br>– la 1 <sup>re</sup> année civile<br>– par année suivante | 92.00<br>80.00                   | 80.00<br>80.00                     |

en CHF, TVA incluse

Le prix est valable pour une année civile et est indiqué sur la facture. Les sous-adresses qui ne sont plus nécessaires pour l'année suivante doivent être résiliées au plus tard jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

### Remarques importantes

- En tant que titulaire d'une adresse principale, vous avez l'autorisation de réceptionner les envois destinés aux sous-adresses qui s'y rattachent. Cela inclut également les envois avec justificatif de distribution comme les recommandés
- Les envois à remettre en main propre ne peuvent être délivrés qu'au destinataire en personne

- Sur demande d'un expéditeur, La Poste Suisse lui communique à quelle «adresse principale» ses envois seront distribués
- Une alternative gratuite à la sous-adresse est l'adressage c/o, p. ex. Boutique Pierre, c/o Mode pour hommes SA, Rue du Lac 2, 1000 Lausanne 7

### Accès et administration sur Internet

A partir du 1<sup>er</sup> avril 2012, les sous-adresses peuvent aussi être ouvertes ou résiliées sur Internet. Pour administrer de manière indépendante la prestation «Sous-adresse» sur Internet, un compte d'utilisateur personnel est nécessaire. Son ouverture est facile et gratuite, sous [www.poste.ch/loginposte](http://www.poste.ch/loginposte) pour les clients privés et sous [www.poste.ch/mypostbusiness](http://www.poste.ch/mypostbusiness) pour les clients commerciaux. La vérification des données personnelles par voie postale prend quelques jours ouvrables.

### Adressage correct

Les envois à une sous-adresse doivent être munis de l'indication de l'adresse de votre case postale ainsi que de celle de votre domicile privé ou commercial.

### Exemple de sous-adressage à une case postale

| Adresse principale  | Sous-adresse   | Adressage correct   |
|---|--|---|
| Etude d'avocats<br>Weber<br>Rue du Port 35<br><b>Case postale 435<br/>1204 Genève</b> | <b>Baud Vêtements SA</b><br>Rue Pépinet 25<br>1227 Carouge | <b>Baud Vêtements SA</b><br><b>Case postale 435<br/>1204 Genève</b> |

### Exemple de sous-adressage à domicile

| Adresse principale  | Sous-adresse  | Adressage correct   |
|---|---|---|
| Mode pour<br>hommes SA<br><b>Rue du Lac 2<br/>1000 Lausanne 7</b> | <b>Boutique Pierre</b><br>Avenue Voltaire 10<br>1094 Paudey | <b>Boutique Pierre</b><br><b>Rue du Lac 2<br/>1000 Lausanne 7</b> |

# Conditions générales «Sous-adresses»

## 1 Champ d'application

Les présentes conditions générales, la brochure y relative, y compris le factsheet et la liste de prix, ainsi que les conditions générales «Prestations du service postal», régissent l'utilisation de sous-adresses par les clientes et les clients (ci-après: «le client») de La Poste Suisse. Font foi les versions les plus récentes de ces documents.

## 2 Etendue des prestations

En demandant de bénéficier de sous-adresses, le client peut faire distribuer dans sa case postale ou sa boîte aux lettres (ci-après: case de distribution) des envois destinés à des tiers même si les noms de ceux-ci ne figurent pas sur la suscription de la case de distribution.

## 3 Consentement des destinataires tiers

Il incombe au client d'obtenir préalablement le consentement des destinataires tiers en vue de la distribution dans la case de distribution des envois qui leur sont destinés et de leur remise à celui-ci. La Poste se réserve le droit de contrôler à tout moment l'identité des destinataires tiers et de vérifier que leur consentement a été valablement donné. Au besoin, elle pourra leur demander ultérieurement une preuve écrite de ce consentement.

## 4 Adressage

Seuls les envois portant le nom du destinataire tiers et l'adresse de la case de distribution peuvent être déposés dans la case de distribution du client.

## 5 Distribution et obligation de faire suivre les envois

Les principes généraux de l'identification et de la représentation à l'égard de la Poste s'appliquent à la distribution des envois. Le client répond de l'acheminement ultérieur des envois aux destinataires tiers.

## 6 Rémunération

L'utilisation de sous-adresses par le client est une prestation soumise à rémunération. Les prix et les détails y relatifs sont indiqués dans les documents mentionnés au chiffre 1 ci-dessus. Les rémunérations dues sont payables d'avance. En cas de résiliation, les paiements déjà effectués ne seront pas remboursés.

## 7 Renseignements à des tiers

La Poste est autorisée à communiquer à des tiers faisant valoir un intérêt légitime le nom et l'adresse du client dont la case de distribution est utilisée pour y déposer des envois à l'intention de certains destinataires tiers.

## 8 Durée et résiliation

La convention relative à l'utilisation de sous-adresses est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée en tout temps par écrit moyennant un préavis d'un mois.

## 9 Autres dispositions

La Poste peut modifier les présentes conditions générales en tout temps. D'éventuelles modifications seront communiquées au client à l'avance et seront réputées acceptées si celui-ci ne les conteste pas par écrit dans le délai d'un mois. Une telle contestation entraîne la résiliation automatique, après écoulement d'un mois supplémentaire, de la convention relative à l'utilisation de sous-adresses.

Le droit suisse est applicable à titre exclusif. Les parties conviennent que le for est Berne. Demeurent réservées les dispositions impératives de la loi.

© La Poste Suisse, avril 2012

Des modifications ultérieures demeurent en tout temps réservées.